

Département : LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement : NANTES

**CENTRE COMMUNAL d'ACTION
SOCIALE
44640 LE PELLERIN**

**EXTRAIT
Du
REGISTRE des DELIBERATIONS
Du
CONSEIL d'ADMINISTRATION**

Nombre de Membres

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11

OBJET n° 4

Rapport Social Unique 2024

Le 30 septembre à dix-huit heures quinze, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie Annexe sous la présidence de François BRILLAUD DE LAUJARDIÈRE, Président du C.C.A.S
Date de la convocation : 23 septembre 2025

PRESENTS : M. François BRILLAUD DE LAUJARDIÈRE, M. Jean-Luc LECUYER, M. Pascal MONNIÉ, Mme Sylvia BRIZARD, M. Jean-Luc BIHAN, Mme Alexandra SEROT, Mme Marie-Claude GUILLOU, Mme Jacqueline PAGEOT, M. Ambroise GUICHARD

MEMBRES EXCUSÉS : Mme Christelle DELERUE, M. Jean-Luc MICHENOT, M. Daniel ROYER (pouvoir M. LECUYER), M. Jean-Claude COLAS (pouvoir Mme BRIZARD)

Présentation :

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics d'élaborer depuis le 1er janvier 2021 et ce pour chaque année, un Rapport Social Unique (RSU).

Dans un objectif de simplification et d'optimisation, le RSU se substitue au Rapport biennal sur l'Etat des Collectivités (appelé Bilan social), aux rapports relatifs à l'emploi des travailleurs en situation de handicap et aux fonctionnaires mis à disposition ainsi qu'au rapport sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Le RSU permet d'établir un état des lieux chiffré à un instant T sur lequel reposent les lignes directrices de gestion (stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels) ainsi que le baromètre égalité professionnelle femme homme. C'est un outil précieux d'information et d'aide à la décision, de dialogue social interne et un outil statistique de gestion des ressources humaines.

Le RSU s'articule autour de 10 indicateurs communs aux trois versants de la fonction publique (emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail, amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social, discipline).

A partir de ces indicateurs, le rapport doit présenter des analyses permettant d'apprécier notamment :

- Les caractéristiques des emplois et la situation des agents (recrutement, formation),
- La situation comparée des femmes et des hommes et son évolution (en matière de temps de travail, de rémunération, de promotion professionnelle...),
- La mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Le comité technique a pris acte du Rapport Social Unique de l'année 2024.

Le conseil d'administration a pris acte de la présentation du Rapport Social Unique de l'année 2024 faite en séance.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,